



calendrier

mars

9	Soirée crêpes	ARL et Comité des fêtes
17	Concours dominos	Anciens combattants
19	Commémoration fin de guerre d'Algérie	AC
30	Repas de printemps des anciens	CCAS
30	Reprise du Tir	Société de Tir

avril

5, 6, et 7	Jeux en réseau	Team Friendly
21,22	C'est le week end de Pâques	

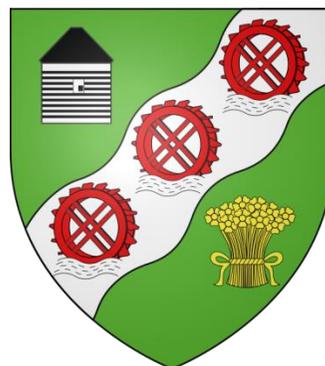
Merci les cloches



Y'a pas de quoi...

Retrouvez les infos communales sur le site
www.rolleville-mairie.com ou
mairie-rolleville@wanadoo.fr

Mairie de
Rolleville



Lettre d'informations municipales
présentée par la commission
communication

Rolleville infos n° 85

Mars 2019



Un projet éolien à l'étude.

Lors de la cérémonie des vœux de janvier dernier, le Maire, Pascal Leprettre, a évoqué la proposition de l'entreprise WPD pour étudier la faisabilité de l'installation de 3 ou 4 éoliennes sur la plaine du Tôl.

A ce jour, la municipalité discute, s'informe pour prendre position, sachant qu'un tel projet demande études et autorisations pouvant demander plusieurs années.

Cependant, pour les personnes concernées ou intéressées, il sera possible de venir s'informer sur cet éventuel projet auprès des techniciens de l'entreprise WPD qui assureront une première permanence en mairie le mercredi 24 avril de 18h à 20h et le samedi 27 avril de 9h à 12h



Résidence « Maréchal Ferrant »

Les travaux de construction de la résidence « Maréchal Ferrant » avancent et , petit à petit , les 27 logements se dessinent. Dans quelques mois , des appartements seront disponibles à la location auprès de propriétaires privés ou du bailleur social. Des habitants de la commune se sont montrés intéressés . Il serait souhaitable maintenant de confirmer cet intérêt. Pour les retardataires , il est encore temps(mais ne tardez pas) de venir en mairie pour vous renseigner.



Non respect du code de la route

La force de l'habitude , le négligence nous font parfois oublier les règles du code de la route. Pour rappel , en agglomération , sauf signalisation spécifique , la règle de la priorité à droite doit s'appliquer. C'est le cas par exemple quand on part du groupe scolaire pour remonter la route des 6 chemins, aux 2 intersections de la rue Petitpas et de la rue du Relais.

Automobilistes, pour la sécurité de tous , respectez cette règle et rappelez vous également que dans ce secteur , nos enfants se déplacent pour aller à l'école et que c'est une zone 30 km/h.



Bah
moi,
j'suis
un
GEEK !

Bonne nouvelle pour les rollevillais connectés

La société Orange , en charge d'installer la fibre optique sur notre territoire souhaite finaliser son objectif pour la fin de l'année 2019.

Les travaux sont en cours avec le raccordement depuis Epouville pour le passage de la fibre et avec l'installation de 2 armoires (une première déjà installée au lotissement du Bosquet et une seconde qui sera installée très prochainement à l'entrée du terrain de la halle). Tous les opérateurs auront la possibilité de venir se raccorder dans ces 2 armoires,

Par ailleurs , une antenne relais (Bouygues telecom) pourrait être installée au fond du terrain de football pour améliorer les communications des téléphones portables (5G en vue) , notre commune ayant été recensée comme étant déficiente à ce niveau. Là encore , les autres opérateurs pourraient s'y raccorder .

Ce sujet sera présenté au prochain conseil municipal .

Désherbeur à vapeur

Cette fois , il est arrivé ! D'ici quelques jours, vous verrez les agents communaux avec une drôle de machine arpenter les routes ou espaces publics de notre village. C'est le désherbeur à vapeur !! Acheté conjointement avec Manéglise , il sera à notre disposition 15 jours par mois . La commune est désormais exemplaire dans le domaine de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Pour Rolleville c'est zéro phyto !!!

À ce propos , **ET VOUS** , où en êtes vous ?

Pour rappel , l'utilisation des produits phytosanitaires (sauf les produits bio) est interdite depuis le 1^{er} janvier 2019. Il est d'ailleurs demandé de déposer ces produits toxiques dans les centres de recyclage

Je ne
me
coiffe
qu'à la
vapeur





Frelons asiatiques

Depuis quelques années , le problème des frelons asiatiques se développe dangereusement et demande la vigilance de tous.

Quelques informations importantes:

- Les nids occupés l'an passé sont désormais sans danger et ne nécessitent pas de destruction
 - dans les prochaines semaines (au printemps), de nouveaux nids vont être construits. C'est à ce moment qu'il faudra être vigilant car dans un premier temps , ces nids sont très petits et plus faciles à détruire .
 - Ces nouveaux nids seront certainement construits autour des nids repérés l'an dernier.
 - À ce jour , la commune n'intervient que sur le domaine public. Sur le domaine privé , c'est au propriétaire d'intervenir.
 - Il est désormais obligatoire de signaler des nids de frelons aux services de la Préfecture au numéro suivant : 02 77 645 776.Ce qui permettra d'établir un diagnostic précis .
- Consciente de ce problème , la municipalité réfléchit aux solutions possibles pour favoriser la destruction de cette espèce invasive.



Apprenti cuisinier (rien à voir avec l'article précédent)

Le centre Jean Vanier est à la recherche d'un apprenti cuisinier pour la rentrée scolaire de septembre. La proximité du lieu de travail par rapport au lieu de résidence est un atout supplémentaire pour réussir sa formation. Si vous êtes motivé par cet apprentissage, n'hésitez pas à contacter le centre Jean Vanier. Pour information , une nouvelle loi permet d'être apprenti jusqu'à 30 ans.



Frelons asiatiques

Depuis quelques années , le problème des frelons asiatiques se développe dangereusement et demande la vigilance de tous.

Quelques informations importantes:

- Les nids occupés l'an passé sont désormais sans danger et ne nécessitent pas de destruction
 - dans les prochaines semaines (au printemps), de nouveaux nids vont être construits. C'est à ce moment qu'il faudra être vigilant car dans un premier temps , ces nids sont très petits et plus faciles à détruire .
 - Ces nouveaux nids seront certainement construits autour des nids repérés l'an dernier.
 - À ce jour , la commune n'intervient que sur le domaine public. Sur le domaine privé , c'est au propriétaire d'intervenir.
 - Il est désormais obligatoire de signaler des nids de frelons aux services de la Préfecture au numéro suivant : 02 77 645 776.Ce qui permettra d'établir un diagnostic précis .
- Consciente de ce problème , la municipalité réfléchit aux solutions possibles pour favoriser la destruction de cette espèce invasive.



Apprenti cuisinier (rien à voir avec l'article précédent)

Le centre Jean Vanier est à la recherche d'un apprenti cuisinier pour la rentrée scolaire de septembre. La proximité du lieu de travail par rapport au lieu de résidence est un atout supplémentaire pour réussir sa formation. Si vous êtes motivé par cet apprentissage, n'hésitez pas à contacter le centre Jean Vanier. Pour information , une nouvelle loi permet d'être apprenti jusqu'à 30 ans.